



## UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 21 septembre 2023

### **Déclaration CGT à la Formation Spécialisée issue du CSA de la DIR-Est**

Alors que les DIR et les DREAL/SMO subissent de **nouvelles réorganisations avec la loi 3DS**. La baisse des effectifs, l'absence de perspective, l'accidentologie, la dangerosité, la pénibilité, la dégradation constante des conditions de travail engendrent des risques pour la santé et sont le quotidien des agents de la DIR-Est.

Au niveau des perspectives de carrières au ministère, **l'absence de transparence et son corollaire, les décisions injustes**, sont les principales caractéristiques de l'application des LDG Lignes Directrices de Gestion « promotions » et « mobilités » dans les services.

La rigueur s'accroît et la concertation se limite à une simple information : la circulaire chèques vacances exclue désormais les retraités et le chantier classement des CEI en DIR fait l'objet d'annonce non précédée d'une négociation avec les syndicats : voir les revendications CGT-PTRI sur le sujet.

En ce qui concerne **les transferts aux collectivités l'histoire se répète** depuis le début des phases de décentralisations et c'est toujours les mêmes situations que doivent affronter les personnels :

- Brutale disparition de possibles de perspective de carrière (hormis pour certains persuadés de négocier « gagnant-gagnant » avec la collectivité...)
- Langue de bois d'une hiérarchie à qui la direction distille des réponses glanées auprès de la centrale au fil des problèmes rencontrés et de promesses politiciennes des PCG.
- Totale inconnue sur les missions et les revenus à long terme réduisant de fait les perspectives de vie personnelle.
- Personnels face à des DRH d'administrations territoriales qui ne peuvent rien promettre en l'absence de vision claire sur les compensations qui seront effectivement consenties dans le cas de leur collectivité par l'État.
- Blocage des mobilités classiques pour les services concernés par la restructuration et volontaire limitation des « ayants droits à compensation » sur certains niveaux hiérarchiques pour d'obscures raisons.
- Climat au travail instable et malsain volontairement entretenu par l'administration pour faire adhérer les agents les plus récalcitrants à une démarche dictée par Mme Born et son gouvernement.

Aujourd'hui, force est de constater que les DIR ont été pour l'administration un véritable laboratoire de suppressions d'effectifs pendant 15 années. Désormais le couperet de la loi 3DS est tombé et c'est l'occasion pour l'État d'accélérer sa politique en faveur d'une économie néolibérale dont les métropoles deviennent le fer de lance.

Reste à l'individu à bien s'attacher dans cette tourmente qui l'entoure de toutes parts. L'inflation galopante rogne les budgets faute d'augmentation générale des salaires via l'augmentation substantielle du point d'indice à la hauteur des manques à gagner depuis 2000.

Au niveau de cette instance, la Formation Spécialisée de la DIR-Est, sur fond d'abandon des CHSCT par l'ensemble de l'administration, le retard pris depuis plusieurs années en matière d'analyses accidents à la DIR-Est ne sera jamais rattrapé et ce déficit(\*) nuit gravement à une prévention sérieuse des accidents graves et mortels.

Pour la CGT, localement depuis plusieurs années notre administration a visiblement tourné la page un peu trop vite sur de nombreux évènements qui ont pourtant marqué les victimes ou leurs collègues.

**C'est irrespectueux et contraire aux recommandations ministérielles.**

Comme le répète la CGT constamment depuis 2007, les directeurs de DIR semblent se sentir investis de mystérieuses missions qui leur permettrait de se passer des contraintes réglementaires prescrites aux autres services déconcentrés du ministère, le décret 82-453 n'est pas appliqué ici (sinon prouvez le à votre CSA) et ce n'est pas le SMI (simple outil complémentaire local) et ses procédures qui permettront d'appliquer pleinement ce décret.

Depuis février 2022, localement, les directions successives ont essentiellement travaillé à la vente à la découpe des services routiers délaissant le volet hygiène-sécurité dans toutes les situations de travail rencontrées en DIR.

Désormais, **le service se trouve en phase opérationnelle de transferts de personnels** vers des départements qui ont choisi de reprendre du RRN et des effectifs rattachés à très bref délai. **Cette situation la CGT continue de la contester (comme la loi 3Ds).**

Alors que sur l'exercice Alsacien un gâchis humain s'est dévoilé au fil des mois avec beaucoup de départs de la fonction publique vers des horizons plus incertains (versements d'I.D.V. ou de rupture conventionnelle...)

Ce qui était présenté à l'époque comme une opération « blanche » pour les personnels en terme de carrière et de rémunération **par la même administration que celle à la tête de la DIR-Est aujourd'hui** s'est révélé comme une opération pas si blanche que ça. Notamment pour les agents qui découvrent, au fil du temps, que les transferts aux collectivités Alsaciennes eont encore l'occasion de découvrir des surprises pas toujours réjouissantes (la mise « sous-tutelle » des chefs de CEI en est un exemple parmi d'autres).

Les nouvelles réorganisations en perspective vont mettre à l'épreuve les personnels et génèrent dès à présent des inquiétudes liées aux restructurations.

**Que fait l'administration pour prévenir le risque psycho-social accru en cette période ?**

La souffrance touche déjà beaucoup d'agents dans leur vie quotidienne : effectifs insuffisants dans les services, inflation galopante, envolée des prix des carburants et combustibles, couperet de la réforme des retraites allongeant les carrières...

En rajouter avec **le choix d'une réorganisation de la DIR-Est à la hussarde** n'est pas sérieux.

**En conséquence la CGT exige du directeur qu'il ajourne son projet de réorganisation de l'ensemble du service dans un objectif d'une mise en œuvre au plus tôt dès la mise à disposition à titre expérimental des personnels à la région Grand-Est.**

Pour la CGT la qualité de vie au travail est essentielle et y venir à reculons n'est pas une solution pour des personnels qui subissent depuis 20 ans des réorganisations successives qui ne cessent d'engendrer des reports de travail en raison de départs de leurs collègues.

Les représentants de la CGT à la F3SCT de la DIRE

(\*) Avec de simples retours d'expérience locaux sur quelques heures et souvent organisés par des personnels non formés aux analyses accidents et aux modalités techniques prévues dans le décret 82-453.